Cour Pénale Internationale

International Criminal Court



Original : anglais N° : ICC-01/04-01/06

Date : 11 juin 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

M. le juge René Blattmann

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AFFAIRE LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Rectificatif à la Décision sur la communication de certains éléments par la Défense

Décision/ordonnance/jugement/arrêt à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du ProcureurLe conseil de la DéfenseMme Fatou BensoudaMe Catherine MabilleM. Ekkehard WithopfMe Jean-Marie Biju Duval

Les représentants légaux des victimes

M^e Luc Walleyn M^e Franck Mulenda

Me Catherine Bapita Buyangandu

Les représentants légaux des

demandeurs

Les victimes non représentées Les demandeurs non représentés

(participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les

victimes

Le Bureau du conseil public pour la

Défense

Les représentants des États L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier La Section d'appui à la Défense

Mme Silvana Arbia

L'Unité d'aide aux victimes et aux

témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des

victimes et des réparations

Autres

N° ICC-01/04-01/06

- 1. Le 20 mars 2008, la Chambre de première instance a rendu la Décision sur la communication de certains éléments par la Défense (« la Décision »)¹. Elle a par la suite pris connaissance dans la Décision d'une erreur d'écriture qu'il convient de corriger de la manière suivante :
 - Au paragraphe 38, il faudrait lire « aux témoins experts que la Défense n'entend pas citer » au lieu de « aux témoins experts que la Défense entend citer ».
- 2. Pour en faciliter la consultation, la version correcte de la Décision est jointe en annexe I.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/
M. le juge Adrian Fulford

/signé/
Mme la juge Elizabeth Odio Benito

/signé/
M. le juge René Blattmann

Fait le 11 juin 2008

À La Haye (Pays-Bas)

_

¹ ICC-01/04-01/06-1235-tFRA.